

<http://jesuschristenfrance.fr/les-saints-papes-et-notre-france/article/incomprehension-chez-les-catholiques>

Incompréhension chez les catholiques

- Les Papes et la France -



Date de mise en ligne : mardi 20 juillet 2021

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Motu proprio Traditionis Custodes : incompréhension chez les catholiques

« Depuis le 16 juillet et la publication du motu proprio Traditionis Custodes ("Gardiens de la Tradition") par le pape François, l'incompréhension règne chez certains catholiques, notamment chez les catholiques traditionalistes.

En cause, le décret du Saint-Père qui remet en cause le travail d'unité entre les différentes branches liturgiques, réalisé pendant près de trente ans par ses prédécesseurs, les papes Jean-Paul II et Benoît XVI. François considère ainsi que certains catholiques, fidèles à la messe selon le rite tridentin (plus connue sous le nom de messe en latin ou de rite extraordinaire), se servent du motu proprio de Benoît XVI, qui en libéralisait l'usage, pour créer des divisions au sein de l'Église romaine. Il décide donc de remettre entre les mains des évêques le pouvoir d'autoriser ou d'interdire les messes tridentines. Il impose dorénavant des conditions drastiques à la célébration de ces messes comme le recours systématique à l'autorisation de l'évêque, et les interdit dans les églises paroissiales.

Or, en France, la messe selon le rite extraordinaire a le vent en poupe. Les communautés et fraternités traditionalistes sont ainsi celles qui recrutent le plus de séminaristes aujourd'hui. Et, comme le laisse entendre les réactions des évêques de Nanterre et de Versailles, elles tentent de travailler en bonne intelligence avec les diocèses, se mettant à leur service et leur fournissant des prêtres.

Sur Twitter, les fidèles n'ont pas tardé à réagir. Certains invoquent le « mépris » du pape François à leur égard. D'autres font part de leur « tristesse » face à ce nouveau décret qui les traite « comme le vilain petit canard de l'Église ». Le cardinal Sarah, ancien membre de la congrégation pour la Doctrine de la foi, a réagi avec davantage de subtilité en citant le décret de Benoît XVI : « Il est bon pour nous tous de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l'Église, et de leur donner leur juste place. »

Plus étonnante, la réaction de Michel Onfray, athée notoire, dans les pages du Figaro. Pourtant non croyant, le philosophe dénonce le décret du pape rappelant que le latin fait partie intégrante du « patrimoine liturgique » de notre pays et qu'il convient donc de défendre son usage. »

Source : Valeurs actuelles